



APPMP. Rappel des dernières réglementations



Ambiance sympathique et écoute studieuse ont régné lors de la présentation du rapport moral de l'association, vendredi.

L'assemblée générale de l'Association des pêcheurs plaisanciers de Martin Plage (APPMP) s'est tenue vendredi, aux Rosaires, devant une belle assistance et en présence de Suzanne Le Tiec, adjointe de Plérin en rapport avec les associations, et de Claude Bougault, président départemental représentant la Fédération nationale des Pêcheurs plaisanciers. En ouverture de la séance, le président, Paul Ropert, a demandé une minute de silence à la mémoire de deux adhérents décédés depuis la

dernière assemblée générale.

Dans son rapport moral, il a ensuite procédé au rappel des activités menées en 2017-2018 comme le nettoyage de plage, pique-nique des adhérents, journée de l'Estran pour les enfants avec quelque 220 cadeaux distribués... un rapport moral adopté à l'unanimité tout comme le rapport financier, présenté par Marie-France Beauvir, qui a détaillé les résultats et des comptes très sains.

Parmi les intervenants de la soirée,

une délégation de trois personnes (dont deux des services civiques) a exposé une opération « Life » pour le suivi de l'évolution des palourdes sur l'estran de Martin Plage.

Le bureau réélu

Claude Bougault est intervenu pour rappeler les dernières réglementations concernant la pêche de loisir. Le renouvellement du tiers sortant n'a été qu'une formalité unanime et tous les sortants se représentant ont été réélus à leurs anciens postes.